



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2162

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors - Neuville sur Saône - Lyon 9°

objet : Projet de création de 3 pôles entrepreneuriaux - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Sollicitation de financements

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2162**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Givors - Neuville sur Saône - Lyon 9°

objet : **Projet de création de 3 pôles entrepreneuriaux - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Sollicitation de financements**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon conduit une politique ambitieuse de soutien à l'entrepreneuriat. Le concept de pôle entrepreneurial s'inscrit dans un double objectif : la territorialisation de la stratégie "Lyon Métropole des entrepreneurs" et l'adaptation de l'offre d'immobilier dédié aux nouveaux besoins des créateurs.

La démarche de territorialisation vise à obtenir une offre de services d'appui à la création homogène et accessible sur l'ensemble des 59 Communes du territoire de la Métropole.

L'outil pôle entrepreneurial vise à accompagner l'entrepreneur tout au long de son parcours, de l'incubation au développement en passant par l'aide à la création.

Ainsi, la Métropole investit sur ce mandat dans la création de 3 pôles entrepreneuriaux, situés à Givors, La Duchère et Neuville sur Saône, sur des Conférences territoriales des Maires (CTM) non dotées d'immobiliers dédiés à ce jour, en complément des pépinières généralistes historiques de Saint Fons, Vaulx en Velin et Rillieux la Pape.

**II - Avancement du projet**

Pour permettre l'ouverture de ces 3 pôles entrepreneuriaux dès 2019, la Métropole a engagé la mise en œuvre opérationnelle des projets :

- maîtrise foncière (acquisition du foncier de Givors),
- lancement des études préalables (études de programmation, études de sols, etc.), acquisition et études de conception architecturale.

Une deuxième phase, objet de la présente délibération, doit permettre d'engager la réalisation des travaux, acquisition et période de parfait achèvement.

**III - Déclinaison du projet**

Chacun des 3 nouveaux projets de pôle se déclineront en fonction des spécificités territoriales tout en s'inscrivant dans le socle commun.

Plus qu'une pépinière d'entreprises, le pôle entrepreneurial intégrera plusieurs typologies de lieux complémentaires réunis en un même ensemble. Le pôle entrepreneurial permet ainsi de répondre aux nouvelles formes de travail et aux nouveaux besoins exprimés ces dernières années, associant modèle collaboratif et immobilier plus classiques de bureaux et d'ateliers. La spécificité du pôle entrepreneurial repose également dans l'offre d'un chaînage de l'immobilier souple et modulaire, permettant à la "jeune pousse" de trouver un lieu adapté lors des phases d'incubation, de la création puis au développement qui en découle car les créations d'aujourd'hui sont les petites et moyennes entreprises (PME) de demain.

Les dépenses ont été réparties en 2 grandes phases :

- phase 1 : réalisation des dépenses d'études préalables et acquisition foncière,
- phase 2 : réalisation des travaux, acquisition et période de parfait achèvement.

Des individualisations complémentaires d'autorisation de programme doivent permettre de couvrir les dépenses liées à la phase 2 pour chacun des 3 projets, soit un montant total de 13 532 959 € TTC en dépenses et 5 305 254 € en recettes.

Des recettes prévisionnelles sont sollicitées :

- dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un montant de 1 400 000 €,
- dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) 2010-2016 et du contrat métropolitain avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2016-2020 pour un montant total de 3 905 254 €;

Plan de financement prévisionnel (AP complémentaire)	Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)
1 Givors - Lômes et Coteaux du Rhône	3 563 044	2 335 780
2 Neuville - Val de Saône	6 111 280	1 721 664
3 Duchère - Lyon ouest	3 858 635	1 247 810
<b>TOTAL</b>	<b>13 532 959</b>	<b>5 305 254</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite des projets et le lancement de la phase travaux et acquisitions des 3 projets de pôles entrepreneuriaux de Neuville sur Saône, Givors et la Duchère.

**2° - Décide** les individualisations complémentaires de l'autorisation de programme P01 - Développement économique local : pour un montant total de 13 532 959 € TTC en dépenses et 5 305 254 € en recettes au budget principal selon l'échéancier suivant :

- pôle entrepreneurial de Neuville sur Saône (6 111 280 € de dépenses et 1 721 664 € de recettes) : opération n° 0P01O4909

- . 2018 : 3 189 033 € de dépenses et 423 622 € de recettes,
- . 2019 : 2 922 247 € de dépenses et 1 135 787 € de recettes,
- . 2020 : 162 255 € de recettes ;

- pôle entrepreneurial de Givors (3 563 044 € de dépenses et 2 335 780 € de recettes) : opération n° 0P01O4928

- . 2017 : 110 770 € de dépenses et 166 671 € de recettes,
- . 2018 : 3 118 294 € de dépenses et 647 648 € de recettes,
- . 2019 : 333 980 € de dépenses et 1 138 778 € de recettes,
- . 2020 : 382 683 € de recettes ;

- pôle entrepreneurial de La Duchère (3 858 635 € de dépenses et 1 247 810 € de recettes) : opération n° 0P01O4929

- . 2017 : 652 910 € de dépenses,
- . 2018 : 2 592 000 € de dépenses et 201 162 € de recettes,
- . 2019 : 613 725 € de dépenses et 915 817 € de recettes,
- . 2020 : 130 831 € de recettes.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions afférentes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**